

CP-2016-2017 : 6 décembre 2016 Date d'adoption : 21 février 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP, TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2016, À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'ÉCOLE POLYVALENTE LA POCATIÈRE, À 19 H 30.

Étaient présents :

Nom	Statut	Conseil d'établissement des écoles
Chantal Landry, vice-présidente	Représentante	Monseigneur-Boucher, Saint-Louis (Kamouraska) et Saint-Bruno
Magali Émond, présidente	Représentante et représentante	de la Marée-Montante, de l'Orée-des-Bois et de l'Étoile- Filante Polyvalente La Pocatière
Louise Gauthier, secrétaire-trésorière	Représentante et	Sacré-Cœur
Secretaire-tresoriere	substitut	Polyvalente La Pocatière
Marie-Ève Dubé	Représentante	La Croisée I et II
Marie-Andrée Audet	Représentante	Internationale Saint-François-Xavier
Anne Perron-Arsenault	Représentante	Notre-Dame-du-Portage et Les Pèlerins
Marie-Ève Côté	Représentante	Lanouette
Marie-Lyne Cayouette	Représentante	Secondaire de Rivière-du-Loup
Stéphanie Beaulieu	Substitut	CCSEHDAA
Éric Choinière	Responsable du comité de parents	

Était également présente :

Hélodie Dionne, secrétaire d'assemblée

Étaient sans représentation :

Conseil d'établissement des écoles : Secondaire Chanoine-Beaudet.

Des Vents-et-Marées (Rivière-Ouelle), de la Pruchière et de l'Amitié

Hudon-Ferland, Sainte-Hélène et Saint-Louis (Saint-Joseph)

Vieux-Moulins et Saint-Modeste

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM (À 19 H 45)

Après constatation du quorum, la présidente ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

1.2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 6 DÉCEMBRE 2016

La présidente fait la lecture du projet d'ordre du jour.

CP-2016-12-972

IL EST PROPOSÉ par Louise Gauthier et UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Mot de bienvenue et vérification du quorum
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 6 décembre 2016
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance du 1er novembre 2016
- 1.4 Suivi au procès-verbal :
 - Écoles sans représentations
 - Distribution de l'Info-CapsulE : les activités éducatives

2. DOSSIERS DE CONSULTATION

- 2.1 Détermination des services éducatifs dispensés par les écoles 2017-2018
- 2.2 Règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles 2017-2018 : Résolution

3. DOSSIERS DE DÉCISION

- 3.1 Formation 2016-2017
- 3.2 Document : Info-CapsulE : Les levées de fonds
- 3.3 Document : Procédure de traitement des plaintes

4. DOSSIERS D'INFORMATION

- 4.1 Adoption du Projet de loi 105
- 4.2 Amendement : Règles budgétaires 2016-2017
- 4.3 Conseil général FCPQ : 25 et 26 novembre 2016
- 4.4 Les « Bons coups de nos écoles » : présentations

5. DOSSIERS DIVERS

- 5.1 Mot de la présidente et correspondance
- 5.2 Rapport des représentants
 - a) Trésorière
 - budget 2016-2017
 - b) Commissaire-parent
 - c) Délégué FCPQ
 - e) EHDAA
 - f) Comité consultatif du transport
 - g) Agent de communications

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET PROCHAINE RENCONTRE

Mardi 7 février, à 19 h 30, à la salle Kamouraska du Centre de services de Rivière-du-Loup

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2016

CP-2016-12-973

IL EST PROPOSÉ par Chantal Landry et UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance du 1^{er} novembre 2016 soit adopté tel qu'il a été présenté.

1.4 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

- ÉCOLES SANS REPRÉSENTATIONS

L'envoi d'une lettre de rappel aux écoles sans représentation a été fait le 27 novembre dernier, laquelle les invitaient aux rencontres du 6 décembre 2016 et du 7 février 2017.

Magali Émond mentionne qu'une mère s'est proposée pour faire le lien (sans être membre) entre le comité de parents et le conseil d'établissement des écoles Hudon-Ferland, Sainte-Hélène et Saint-Louis de Saint-Joseph.

- DISTRIBUTION DE L'INFO-CAPSULE : LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

L'ensemble des membres présents à la réunion a mentionné avoir reçu l'*Info-CapsulE : Les activités éducatives* lors de la dernière rencontre de leur conseil d'établissement respectif. Ce sont que de bons commentaires qui ont été mentionnés.

Éric Choinière mentionne que si les directions d'établissement ont des questions, ils peuvent les référer directement à lui.

2. <u>DOSSIERS DE CONSULTATION</u>

2.1 DÉTERMINATION DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS PAR LES ÉCOLES 2017-2018

Magali Émond fait la lecture du projet de résolution pour la *Détermination des services éducatifs dispensés par les écoles 2017-2018.* Le comité de parents est en accord avec la formulation.

SUIVI: Transmettre la résolution aux Services éducatifs jeunes.

2.2 RÈGLES ET CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES 2017-2018 : RÉSOLUTION

CP-2016-12-974

CONSIDÉRANT la présentation faites le 1^{er} novembre 2016 et les informations complémentaires données le 6 décembre 2016;

CONSIDÉRANT la modification proposée à l'article 3.1, en lien avec l'inscription des élèves du préscolaire 4 ans dans une école autre que celle de leur milieu;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de parents trouvent que la compréhension du document est difficile, et qu'il serait facilitant de regrouper les règles et critères selon les situations particulières à chaque parent;

CONSIDÉRANT QU'aux paragraphes 5.2, 5.3 et 5.4, le document réfère aux « secteur de La Pocatière », « secteur de Rivière-du-Loup » et « secteur de Saint-Pascal » sans déterminer clairement l'étendue de ces secteurs;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial que le document soit facilement accessible pour les parents;

IL EST PROPOSÉ par Marie-Lyne Cayouette et UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le comité de parents donne un avis favorable au projet de *Règles et critères d'inscription des élèves dans les écoles 2017-2018*, sous réserve des commentaires suivants :

Quant à l'inscription des élèves du préscolaire 4 ans dans une école autre que celle de son milieu :

Le comité de parents propose que le choix devrait être donné aux parents d'inscrire leur enfant dans une école autre que celle de son milieu si le service n'est pas disponible ou accessible à l'enfant dans l'école de son milieu. Le choix d'école pourrait être limité aux écoles appartenant au même acte d'établissement.

Quant à la compréhension du document :

Le comité de parents propose que le document soit revu afin d'alléger le texte et de regrouper les règles et critères selon les sections suivantes :

- 1) Préambule:
- 2) Procédure d'admission et d'inscription :
 - A) Dans l'école du milieu (décrire le secteur appartenant aux écoles);
 - B) Dans une autre école que celle du milieu;
- 3) Critères d'inscription :
 - A) Au préscolaire;
 - B) Au primaire;
 - C) Au secondaire:
 - D) Aux programmes particuliers;
 - E) Critères particuliers:
- 4) Processus d'acceptation.

Annexe) Description des secteurs appartenant aux écoles.

Quant aux secteurs des écoles :

Le comité de parents propose qu'un plan des secteurs des écoles primaires et secondaires soit annexé aux règles et critères d'inscription, pour en faire partie intégrante.

SUIVI: Transmettre la résolution aux Services éducatifs jeunes.

3. DOSSIERS DE DÉCISION

3.1 FORMATION 2016-2017

La présidente rappelle l'orientation prise dans les années précédentes à l'effet de présenter une conférence à l'intention des parents une année sur deux.

Ainsi, puisque l'an dernier il y a eu une conférence, et que cette année le comité de parents a beaucoup d'impression de documents à l'intention des parents à faire, il est convenu qu'il n'y aura pas de conférence cette année.

Pour l'an prochain, la conférence de M. Égide Royer qui s'intitule « La persévérance scolaire et le Québec : susciter l'audace, cultiver la réussite » est privilégiée.

Cette conférence a été présentée au dernier Conseil général de la Fédération des comités de parents du Québec et a été hautement appréciée.

SUIVIS: Vérification des prix et autres informations par Marie-Ève Côté.

Mettre à l'ordre du jour de février 2017.

3.2 DOCUMENT : INFO-CAPSULE : LES LEVÉES DE FONDS

Il y a échanges sur le contenu du prochain Info-CapsulE sur les levées de fonds attendu pour mai ou juin 2017.

Éric Choinière explique que cet Info-CapsulE fait suite à celui sur les activités éducatives. Il mentionne qu'il sera utile pour les parents, mais aussi pour les autres membres des conseils d'établissement (le personnel). Il souligne que ce travail se fait en collaboration avec quelques directions d'école afin d'avoir un consensus sur le contenu proposé.

3.3 DOCUMENT : PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Ce sujet est reporté.

SUIVIS: Mettre à l'ordre du jour de février 2017.

4. DOSSIERS D'INFORMATION

4.1 ADOPTION DU PROJET DE LOI 105

Éric Choinière mentionne que le Projet de loi 105 a été adopté en décembre 2016. Ceci impliquera de nombreux changements à la *Loi sur l'instruction publique* au cours des deux prochaines années, dont l'implantation d'un nouveau Comité de répartition des ressources.

De plus, dès janvier 2017, les commissaires-parents siégeant au conseil des commissaires obtiendront le droit de vote.

4.2 AMENDEMENT: RÈGLES BUDGÉTAIRES 2016-2017

Éric Choinière résume les récents changements apportés aux règles budgétaires 2016-2017. Il explique que, historiquement, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur transmettait l'argent des mesures « ciblées » directement à la commission scolaire, avec instruction de les redistribuer aux écoles. Les sommes ainsi allouées n'apparaissaient pas au budget des écoles puisqu'elles étaient confirmées après l'adoption de celui-ci qui se fait en juin. À la fin de l'année scolaire, les écoles devaient rendre compte de l'utilisation des sommes à la commission scolaire, laquelle devait rendre compte globalement au ministère.

Dorénavant, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur décentralisera les mesures « ciblées », au nombre de 16, directement vers les écoles. Le souhait du ministère est de redonner au conseil d'établissement le pouvoir de décider, par une résolution, quelles sommes seront affectées directement à l'école, à un regroupement d'écoles ou à la commission scolaire pour l'organisation d'un service collectif (ex. : embauche d'un professionnel pour soutenir les écoles dans l'élaboration de leur plan de lutte contre l'intimidation et la violence).

Il souligne que la présentation des budgets des écoles va changer. Un travail est présentement en cours, avec les directions, afin d'intégrer ces nouvelles orientations dans le processus décisionnel des écoles.

4.3 CONSEIL GÉNÉRAL FCPQ : 25 ET 26 NOVEMBRE 2016

Madame Marie-Ève Côté fait rapport de sa participation au Conseil général de la Fédération des comités de parents du Québec qui s'est tenu les 25 et 26 novembre dernier :

- Rencontre et consultation avec le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Sébastien Proulx, concernant la mise en œuvre d'une Politique nationale de la réussite éducative;
- Conférence de monsieur Égide Royer La persévérance scolaire et le Québec : susciter l'audace, cultiver la réussite;
- Ateliers concernant les axes proposés par le ministre dans ses consultations publiques :
 - L'atteinte du plein potentiel de tous les élèves;
 - Un contexte propice au développement, à l'apprentissage et à la réussite;
 - Des acteurs et des partenaires mobilisés autour de la réussite.

Elle mentionne que la prochaine rencontre aura lieu en février 2017.

<u>SUIVI</u>: Transmettre aux membres le mémoire sur la consultation de la Politique nationale de la réussite éducative (Magali Émond).

4.4 LES « BONS COUPS DE NOS ÉCOLES » : PRÉSENTATIONS

Madame Louise Gauthier informe des « Bons coups » de son école :

 La brigade culinaire de l'École polyvalente La Pocatière a préparé 250 sachets de soupe déshydratée qui ont été remis à Moisson Kamouraska.

Madame Marie-Andrée Audet informe des « Bons coups » de son école :

 Dans le cadre d'un module de recherche sur les emplois, 20 parents d'élèves de 2^e année sont venus parler de leur profession aux jeunes; Le 6 octobre dernier, 57 élèves de maternelle ont cueilli des légumes pour le Carrefour d'initiatives populaires de Rivière-du-Loup.

Madame Marie-Ève Côté informe des « Bons coups » de son école :

 Lors de la Journée de la culture, tous les élèves de l'école se sont réunis pour chanter la chanson Plus haut du rappeur Koriass.

5. **DOSSIERS DIVERS**

5.1 MOT DE LA PRÉSIDENTE ET CORRESPONDANCE

Rien de spécial.

5.2 RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

A) TRÉSORIÈRE

BUDGET 2016-2017

Louise Gauthier présente le budget du comité de parents pour l'année scolaire 2016-2017. Elle informe que le solde du budget est présentement de 8 686,73 \$, dont 1 000 \$ pour le *Programme de bourses*.

Elle invite les membres à lui remettre leurs comptes de dépenses.

B) COMMISSAIRE-PARENT

Marie-Lyne Cayouette informe des principaux sujets traités à la dernière séance du conseil des commissaires :

- Assermentation des commissaires-parents pour un mandat de 2 ans;
- Adoption des contrats de services professionnels en vue de la réalisation des travaux de l'été 2017 dans les établissements;
- Adoption de la Politique culturelle de la commission scolaire.

C) DÉLÉGUÉ FCPQ

Marie-Ève Côté mentionne que son rapport a été fait au point 4.3.

E) EHDAA

Stéphanie Beaulieu informe des principaux sujets traités lors de la dernière rencontre du CCSEHDAA, notamment :

- Document concernant les plans d'intervention;
- Processus de codification et de validation des élèves HDAA par le MEES;
- Révision de la politique relative à l'organisation des services aux élèves HDAA.

F) COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Louise Gauthier informe que la prochaine rencontre se tiendra le 20 décembre 2016.

Anne Perron-Arsenault propose qu'un système de carte à poinçonner pour le transport occasionnel du midi soit envisagé étant donné le besoin démontré par les parents.

SUIVI: Cette proposition sera communiquée au Service du transport scolaire.

G) AGENT DE COMMUNICATIONS

Magali Émond informe qu'il y a aura mise à jour de diverses informations sur le site Web du comité de parents.

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE ET DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

CP-2016-12-975

					,
••			O		
	EXI PROPOSE	nar i nilied	(-alithiat at		KEZOLI.
-		pai Louisc		t UNANIMEMENT	INDUCEU .

QUE la séance soit levée à 22 h 10.

Prochaine rencontre : Le mardi 7 février 2017, à 19 h 30, à Rivière-du-Loup.					
Éric Choinière, secrétaire par intérim	Magali Émond, présidente				